

**Conseil Municipal de Frontenaud**  
**Séance JEUDI 16 AVRIL 2026 à 20h30, salle du conseil**

**Présents** : Christine LOUROT, Jacques FERRIER, Clément MARTIN, Delphine GOUMAZ, Robert RAVINET, Éric DE VECCHI, Roselyne STEURER, Céline RAPP, Laurent BILLOUD, Marilyne BOUSSEMART, Jacqueline VINCENT, Sébastien SAUTRON, Magali BERNARD

**EXCUSES** : Denis MERCIER pouvoir à Éric DE VECCHI, Maude CLAVEZ pouvoir à Laurent BILLOUD

**Président de séance : Christine LOUROT**

La séance est ouverte à 20h30

Roselyne STEURER et Jacqueline VINCENT annoncent enregistrer la séance.

**Désignation du secrétaire de séance** : Madame le maire propose Éric DE VECCHI et demande s'il y a d'autres propositions

Pas d'autre proposition donc Éric DE VECCHI est nommé secrétaire de séance

**1. Approbation du procès-verbal séance du 20 mars 2026,**

Madame Le Maire propose d'approuver le procès-verbal du 20 mars 2026. Une conseillère met en avant l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales afin que les noms des intervenants, lors des conseils municipaux, soient cités. Et que l'intégralité des débats soit retranscrite.

Madame Le Maire annonce en prendre note.

Cette remarque a déjà été formulée au cours du mandat précédent. Nous précisons que seuls les débats faisant infléchir le sens d'un vote ont obligation à être retranscrits. Quant aux noms des intervenants, à partir du moment où nous n'en citons aucun, il n'y a pas d'obligation.

Le procès-verbal du 20 mars 2026 est approuvé par 12 pour et 3 contre (R. Steurer, D. Goumaz et R. Ravinet)

**2. Composition des commissions communales,**

Madame Le Maire précise que le tableau a été envoyé à tous les élus afin qu'ils se positionnent. (Le tableau est projeté par vidéoprojecteur).

Madame Le Maire fait lecture des différentes commissions en énumérant les noms des élus souhaitant intégrer lesdites commissions et demande aux élus de l'opposition la raison pour laquelle ils n'intègrent pas plus de commissions, sachant que toutes sans exceptions leurs sont autorisées (sur les 3 élus 2 se positionnent dans 1 seule commission et 1 élue dans 2 commissions). Pas de réponses précises mise à part que c'est leurs choix.

Un adjoint précise qu'il trouve ça dommage. La communication étant le métier d'une des élues, il aurait pensé qu'elle aurait intégré cette commission car elle avait certainement beaucoup de choses à apporter, mais apparemment elle préférerait communiquer contre la commune qu'avec la commune.

COMMISSIONS	MEMBRES
SERVICES TECHNIQUES / VOIRIE	MERCIER Denis – SAUTRON Sébastien - FERRIER Jacques – BILLOUD Laurent – RAVINET Robert
CIMETIERE	MERCIER Denis – CLAVEZ Maude - FERRIER Jacques – BILLOUD Laurent
BOIS COMMUNAUX	DE VECCHI Eric – SAUTRON Sébastien - FERRIER Jacques – BILLOUD Laurent
SALLES COMMUNALES	BERNARD Magali – DE VECCHI Eric – CLAVEZ Maude - FERRIER Jacques
AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	MARTIN Clément – RAPP Céline –BOUSSEMART Marilyne – CLAVEZ Maude – GOUMAZ Delphine
VIE ASSOCIATIVE, FETES ET CEREMONIES	BERNARD Magali – DE VECCHI ERIC – BOUSSEMART Marilyne – VINCENT Jacqueline – GOUMAZ Delphine
AFFAIRES JURIDIQUES	MARTIN Clément – RAPP Céline – SAUTRON Sébastien
COMMUNICATION	MARTIN Clément – BOUSSEMART Marilyne – SAUTRON Sébastien – VINCENT Jacqueline
URBANISME	DE VECCHI Eric – RAPP Céline – MERCIER Denis – SAUTRON Sébastien – VINCENT Jacqueline – BILLOUD Laurent
AFFAIRES SOCIALES	BERNARD Magali – RAPP Céline – BOUSSEMART Marilyne – CLAVEZ Maude
BUDGET	MARTIN Clément – BERNARD Magali – DE VECCHI Eric – MERCIER Denis – FERRIER Jacques – STEURER Roselyne
FONCIER BÂTI	MARTIN Clément – DE VECCHI Eric – MERCIER Denis – SAUTRON Sébastien

Le tableau de composition des commissions communales ci-dessus est approuvé à l'unanimité.

### **3. Désignation des représentants aux organismes extérieurs,**

Madame Le Maire rappelle que le tableau a été envoyé à tous les élus afin qu'ils se positionnent mais que nous ne pouvons pas désigner les représentants BLI car le Conseil Communautaire n'a pas encore délibéré à ce sujet.

Madame Le Maire fait lecture des différents organismes extérieurs et des souhaits de chacun des élus.

- **CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)**  
Sébastien SAUTRON
- **SYSDEL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire)**  
2 titulaires : Sébastien SAUTRON et Jacques FERRIER + 1 suppléant : Clément MARTIN
- **CORDEF (Correspondant Défense)**  
Denis MERCIER
- **SIVU 4 conseillers + Le Maire**  
Céline RAPP, Magali BERNARD, Denis MERCIER, Laurent BILLOUD

Désignations des représentants approuvées à l'unanimité.

- SIVOM 1 représentant + 1 suppléant

Eric DE VECCHI, Magali BERNARD

La commune propose les représentants et le conseil communautaire les valide.

#### **4. Désignation des représentants auprès de l'ATD71**

Madame Le Maire explique la fonction et le rôle de l'ATD71 auprès des communes et se propose comme représentante titulaire et Eric DE VECCHI comme suppléant.

Proposition acceptée à l'unanimité.

#### **5. Approbation CFU : Compte Financier Unique,**

Cette année le compte de gestion et le compte administratif disparaissent pour être remplacés par le Compte Financier Unique. Madame Le Maire en fait l'explication et lit le tableau synthèse qu'est venu nous expliquer le conseiller aux décideurs locaux (CDL) la veille du CM de ce jour.

Une élue de l'opposition conteste ces chiffres. Un adjoint lui fait remarquer que ce sont des chiffres officiels et qu'elle était présente, la veille, lors de la présentation. Apparemment elle est la seule à ne pas avoir compris l'explication.

Une autre élue fait remarquer que selon le CDL, le budget est maîtrisé mais qu'il attire notre attention sur plusieurs points à améliorer :

- contrôler de la Capacité d'Autofinancement (continuer l'augmentation par rapport à 2024)
- trouver des recettes supplémentaires.

Madame Le Maire sort de la salle et laisse la présidence à Clément MARTIN afin de procéder au vote du Compte Financier Unique.

Le Compte Financier Unique 2025 est adopté par 12 voix pour, 1 voix contre (R. Steurer) et 1 abstention (D. Goumaz).

#### **6. Budget 2026 : vote des taux,**

Madame Le Maire fait lecture et explication du tableau des taux (également projeté par vidéo projecteur) et propose de ne pas augmenter les taux en vigueur, soit :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14.41%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.65%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.50%

Proposition acceptée à l'unanimité

#### **7. Retrait des délibérations n°2026-002 et 2026-003,**

Madame Le Maire précise que tous les élus ont reçu la note d'informations aux élus en même temps que la convocation au CM, et en fait lecture (également projeté par vidéo projecteur)

Une élue de l'opposition précise que cette action en justice est faite uniquement pour faire gagner de l'argent à la commune et ses habitants et tente de démontrer que les bâtiments auraient pu être vendus pour un montant plus élevé. Un adjoint lui répond en indiquant que le seul résultat de cette démarche sera de faire perdre le bénéfice de la vente (150 000 € + les frais d'avocats et les dommages et intérêts demandés dans la requête) ce qui mettrait fortement le budget de la commune en péril.

Madame Le Maire propose le retrait des délibérations 2026-002 et 2026-003  
Proposition acceptée par 12 pour et 3 abstentions (R. Steurer, D. Goumaz et R. Ravinet)

La délibération 2026-002 correspondant à la vente de la parcelle AL 272 à la SAS LA GIZIA et la délibération 2026-003 correspondant à la vente de la parcelle AL 273 à M. Yves BEY, sont donc retirées

#### **8. Cession de la parcelle cadastrée AL272**

Au vu de tous les éléments et explications fournis, Madame Le Maire fait lecture d'un projet de délibération pour la cession de la parcelle AL 272 à la SAS LA GIZIA.

Délibération approuvée par 12 voix pour, 2 voix contre (R. Steurer, D.Goumaz) et 1 abstention (R. Ravinet)

La parcelle AL 272 sera vendue à la SAS LA GIZIA pour la somme de 80 000 €.

#### **9. Cession de la parcelle cadastrée AL273,**

Au vu de tous les éléments et explications fournis, Madame Le Maire fait lecture d'un projet de délibération pour la cession de la parcelle AL 273 à M Yves BEY.

Délibération approuvée par 12 voix pour, 2 voix contre (R. Steurer, D.Goumaz) et 1 abstention (R. Ravinet)

La parcelle AL 273 sera vendue à M. Yves BEY pour la somme de 70 000 €.

#### **10. Action du Maire dans le cadre de ses délégations**

NEANT

#### **11. Informations diverses.**

- Les travaux de réfection de l'église sont terminés. M. l'Abbé HERTZ nous a envoyé un message de remerciements.
- Nous n'avons pas d'agent municipaux cette semaine. L'un des deux est en vacances et l'autre en arrêt de travail. Les choses urgentes ou quotidiennes seront effectuées par des élu(e)s.
- Les travaux de modification du réseau d'adduction d'eau potable Montée de Charnequin doivent commencer le mercredi 22/04/2026. La route ne sera pas bloquée mais certaines perturbations pourront être rencontrées.
- La locataire du « LOFT » route de Rérafay a donné son congé pour le 31/03/2026. L'appartement sera reloué courant avril.
- Un Comité Communal d'Actions Sociales va être créé et sera dirigé par la commission actions sociales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22h41.